

Règlement Trail Muzolais 2023

1- L'Amicale Laïque de St-Jean-de-Muzols organise le dimanche 19 mars 2023 des courses à pied sur les chemins des communes de St Jean de Muzols, Lemps, Colombier le Vieux et Etables.

- 25 km de Espoirs à Masters, départ 8h30.
- 16 km de Juniors à Masters, départ 8h30.
- Mini Trail Jeunes de Poussin à Cadet départ 14h30.
- Course Enfants 2019 à 2014 non chronométrées départ 15h15.

Les horaires de départ sont à la gare du Train de l'Ardèche 111 route du Grand pont à St Jean de Muzols

Le Mini Trail est composé d'une boucle d'environ 1 km à effectuer :

- Poussins : 1 boucle
- Benjamin : 2 boucles
- Minimes : 3 boucles
- Cadets : 4 boucles

2- L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme FFA ou non licenciés.

Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an le 19/03/2023. (Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Les licences autres que FFA ne sont pas admises.

Décharge parentale et questionnaire médical obligatoire à fournir sur Chronospheres.fr pour les courses Jeunes.

Décharge parentale à faire sur place pour les courses Enfants.

3- Les dossards sont à retirer à la gare du Train de l'Ardèche à St Jean de Muzols le samedi 18 mars de 15h00 à 17h00 et le dimanche 19 mars de 6h30 à 8h00.

Tout dossier incomplet entrainera un refus de départ.

4- Dotation en lots et produits régionaux.

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Seront récompensés : les 3 premiers au général féminin et masculin ainsi que le premier de chaque catégorie.

La présence sur le podium est obligatoire. En cas d'absence les prix sont acquis par l'organisation.

Le principe du non-cumul de prix s'appliquera.

5- Inscriptions par internet <https://chronospheres.fr/evenements> jusqu'au samedi 18 mars 14h00, pas d'inscription pour la course enfant (2019 – 2014), décharge parentale à fournir sur place .

6- Une inscription est considérée comme complète lorsque le paiement est effectif, et que le justificatif est valide.

7- Tarif de l'inscription :

200 PREMIERS INSCRITS

Parcours 16 km : 17 €

Parcours 25km : 26 €

Randonnée 16km : 15 €

DOSSARDS SUIVANTS

Parcours 16 km : 26 €

Parcours 25km : 31 €

Randonnée 16km : 20 €

Course jeunes et enfants gratuites

8- Lots concurrents : un sac Trail Muzolais qui servira de délestage à la sortie du train sera remis aux inscriptions complètes (cf. 6).

9- Une assistance médicale sera assurée sur le parcours par des secouristes.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

10- Matériel OBLIGATOIRE

– 1 téléphone portable (n° d'urgence à pré-enregistrer : n° donné en amont de la course via Facebook et écrit sur vos dossards)

– Réserve alimentaire + réserve d'eau (porte-bidons ou poche à eau) : il est vivement conseillé d'être en **autonomie alimentaire**.

11- Un ravitaillement est prévu sur le 16 km et sur le 25km.

Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.

12- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard à l'arrivée.

13- Pas de demande d'annulation ou remboursement possible, échange dossard possible jusqu'au mercredi 14 mars 2023 minuit via la plateforme chronospheres.fr

14- Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie.

15- Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.

16- Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.

17- Les droits à l'image : les concurrents, de par leur participation au Trail Muzolais, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que médias et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître.

18- Le règlement : la participation au Trail Muzolais implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

19- Les participants doivent respecter l'environnement : aucun déchet ne devra être jeté dans la nature sous peine de disqualification.

20 – Le sac de délestage pourra être laissé dans le train pour être récupéré à l'arrivée. Ce dernier doit être identifié avec le numéro de dossard.